## LA CIRCULATION DIFFÉRENCIÉE C'EST QUOI?



- La circulation différenciée s'étend sur le périmètre de Rennes intra-rocade (rocade exclue)
  Tout véhicule roulant dans ce périmètre est concerné, y compris les véhicules de passage ou en transit
- · Pendant la circulation différenciée, peuvent être interdits :
  - Les véhicules sans vignettes à partir du 4ème jour de pollution
  - Les véhicules avec une vignette Crit'AIR 4 et 5 à partir du 6ème jour de pollution







## POUR QUELLE EFFICACITÉ?

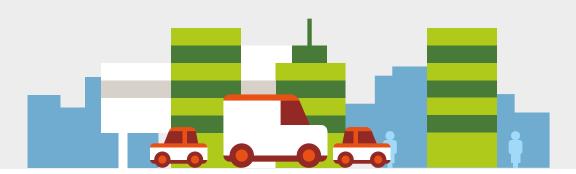


- À partir du 4ème jour de pollution, interdiction de circulation pour les véhicules sans vignettes
- Réduction de 11% des véhicules sur les routes
- Baisse de 20% de dioxyde d'azote (NO2) et de 21,5% de particules fines (PM10) émis sur RENNES par les véhicules
  - **4 À 5 JOURS PAR AN**

- À partir du 6ème jour de pollution, interdiction de circulation pour les véhicules sans vignettes Crit'AIR 5 et Crit'AIR 4
- Réduction de 25% de véhicules sur les routes
- Baisse de 42% de dioxyde d'azote (NO2) et de 43,5% de particules fines (PM10) émis sur RENNES par les véhicules

**ENVIRON 1 JOUR PAR AN** 







## VIGNETTE CRIT'AIR OBLIGATOIRE!





- Des sanctions pour non apposition de la vignette en cas de pic de pollution :
  - 135€ pour les poids lourds
  - 68€ pour les autres véhicules
- · Pour obtenir le certificat de son véhicule :
  - Munissez-vous de votre carte grise et demandez le sur www.certificat-air.gouv.fr pour 4,18€ valable dans toute la France



**PRÉFET**D'ILLE-ET-VILAINE

